

DECRET N° 2010-647 DU 31 DECEMBRE 2010

portant approbation du budget prévisionnel
du Centre de Promotion de l'Artisanat (C.P.A)
pour l'exercice 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 24 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2009 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 11 juillet 2010 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-445 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 87-427 du 22 décembre 1987 portant approbation des statuts du Centre de Promotion de l'Artisanat ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 novembre 2010.

DECRETE

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget du Centre de Promotion de l'Artisanat (C.P.A) pour l'exercice 2010 tel qu'il figure en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

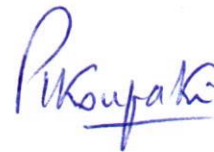
Fait à Cotonou le 31 DECEMBRE 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publique et de la Coordination de l'Action
Gouvernementale,



Pascal Irenée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Artisanat
et du Tourisme,



Claudine Afiavi PRUDENCIO

AMPLIATIONS : PR 4 ; AN 2 ; CS 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; SGG 4 ; MECCAG-PD 4 ; MAT 4 ; MEF 4 ; AUTRES MINISTERES
27 ; DEPARTEMENTS 12 ; DGBM 1 DGAE/DGCPE 2 ; DCF 1 ; DGTCP 1 ; DGID 1 ; DGDDI 1 ; BN1 ; DAN 1 ; DLCS 1 ;
GCONB 1 ; DCCT 1 ; INSAE 1 ; CPA 1 ; CSM 1 ; IGF 1 ; IGAA 1 ; UNB 1 JO 